

M. McIlraith, au nom de M. Benson, appuyé par M. Winters, propose,— Que la Chambre se forme en comité plénier dans sa prochaine séance pour l'étude du projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les grains du Canada, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, la Loi sur l'Office national de l'énergie, la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur la Commission du tarif, la Loi électorale du Canada, la Loi sur l'administration financière, la Loi sur le commissaire à la représentation et la Loi des subsides n° 4 de 1964, relativement aux traitements de certains hauts fonctionnaires.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Cardin, appuyé par M. Marchand, propose,— Que la Chambre se forme en comité plénier dans sa prochaine séance pour l'étude du projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les juges pour reviser les traitements de la magistrature ainsi que certaines dispositions de ladite loi touchant le paiement aux juges d'allocations de déplacement et autres dépenses, et pour apporter en outre certains changements relatifs à l'application de la loi.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Sauvé, appuyé par M<sup>110</sup> LaMarsh, propose,— Que la Chambre se forme en comité plénier dans sa prochaine séance pour l'étude du projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur le Fonds de développement économique rural pour porter le maximum des montants qui peuvent être payés sur le Fonds du revenu consolidé et débités au Fonds de développement économique rural, en vertu des accords conclus avec les provinces, de cinquante millions de dollars à trois cents millions de dollars.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

La Chambre reprend l'étude de l'appel à M. l'Orateur d'une décision rendue par M. le président au comité plénier chargé d'étudier le Bill C-231, Loi définissant et appliquant une politique nationale des transports au Canada, modifiant la Loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois et édictant d'autres dispositions résultantes.

#### DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: J'ai donné au ministre l'occasion de reprendre ses arguments de l'autre jour à l'appui de la légalité de l'amendement du ministre des Pêcheries.